

COMMUNE



de LASSERRE

Département de l'Ariège

*Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la commune de LASSERRE*

29/07/2026

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Charlotte AZALOUX, Grégoire TALBOT, Aurélie SABRIA, Franck LARROQUE, Dominique ALMAYRAC, Marie-Christine JACQUERIE, Jean LESAIN, Lucie PELISSIER, Nicolas EYCHENNE, Magali PEDOUSSAUT, Frédéric DEDIEU

Représentés :

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Grégoire TALBOT

Date de la convocation: 09/07/2026

**MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DE
TRAVAUX DE VOIRIE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES COUSERANS PYRÉNÉES ET APPROBATION DE LA
CONVENTION PROGRAMME 2027-2030**

Madame la Maire rappelle que les travaux de voirie relèvent de la compétence de la commune.

Par délibération n°2026_097 en date du 24 juin 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Couserans Pyrénées a approuvé une convention type de mandat de maîtrise d'ouvrage permettant aux communes qui le souhaitent de confier à la Communauté de communes, conformément aux articles L. 2422-5 et suivants du Code de la commande publique, certaines attributions relevant de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de leurs travaux de voirie.

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de réception de l'AR: 31/07/2026

009-210901583-DE_2026_035-DE

A G E D I

Publié le 07/08/2026 10:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre

https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/74595



Dans ce cadre, la Communauté de communes agira au nom et pour le compte de la commune pour la préparation, la passation, le suivi administratif, technique et financier ainsi que l'exécution de l'accord-cadre de travaux de voirie couvrant la période 2027-2030.

La convention précise les missions confiées à la Communauté de communes, les modalités de financement de l'opération, les conditions de remboursement des dépenses engagées ainsi que les droits et obligations respectifs des parties.

Il est rappelé que seules les communes ayant approuvé cette convention avant le lancement de la procédure de consultation pourront être intégrées au périmètre de l'accord-cadre de travaux 2027-2030.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-16-1 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2422-5 et suivants ;

Vu la délibération n°2026_097 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Couserans Pyrénées en date du 24 juin 2026 approuvant la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie sur les communes membres ;

Vu le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt pour la commune de confier à la Communauté de communes Couserans Pyrénées un mandat de maîtrise d'ouvrage afin d'assurer la préparation, la passation et le suivi d'un marché de travaux de voirie ;

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

Article 1 : DE CONFIER à la Communauté de communes Couserans Pyrénées, dans les conditions prévues par la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexée, un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie.

Article 2 : D'APPROUVER la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie sur la commune dans le cadre du programme 2027-2030.

Article 3 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention de mandat ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution, y compris les avenants éventuels.

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de réception de l'AR: 31/07/2026

009-210901583-DE_2026_035-DE

A G E D I

Publié le 07/08/2026 10:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre

https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/74595

Article 4 : DE CHARGER Madame la Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de communes Couserans Pyrénées afin de permettre l'intégration de la commune au dispositif de travaux de voirie 2027-2030 avant le lancement de la procédure de consultation.

Ainsi fait et délibéré à LASSERRE les jour, mois et an que dessus.

La Maire, Charlotte AZALOUX



Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de reception de l'AR: 31/07/2026

009-210901583-DE_2026_035-DE

A G E D I

Publié le 07/08/2026 10:58 (Europe/Paris)

Collectivité : Lasserre

https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/74595